

EDECO Rénovation

Conditions générales de vente. 04.2021

Article 1 - Champs d'application - Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations proposées sur le site Internet 'www.edecorenovation.com' par **SARL edeco rénovation** – 8 chemin de la grande ruelle 77700 CHESSY ci-après désignée par le nom commercial « **EDECO** ». contact@edecorenovation.com

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations entre EDECO et l'internaute (personne physique ou morale -ci-après le « CLIENT ») qui souhaite bénéficier des prestations qu'EDECO propose en ligne sur son site.

Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV énoncées sur cet écran, ainsi que des informations sur les caractéristiques essentielles de la prestation qu'il souhaite commander à EDECO telles que décrites sur son site web et dans les présentes CGV. Le CLIENT personne physique déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique.

Le CLIENT reconnaît être informé qu'il dispose de la faculté de sauvegarder les présentes CGV en les enregistrant sur son disque dur, et / ou les imprimant sur papier en cliquant sur l'icône « impression » prévu à cet effet. Le fait pour le CLIENT de commander sur le site Internet d'EDECO, après avoir coché la case « J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions Générales de Vente edeco » qui figure dans la page de création de son compte, emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 - Description de l'offre de prix

La prestation EDECO consiste à fournir au CLIENT un conseil en « architecture d'intérieur » et une aide à la rénovation de son espace intérieur grâce à des croquis personnalisés (croquis couleur réalisés à la main pour chaque CLIENT), ainsi qu'à un estimatif du temps et du budget nécessaires pour l'intervention, éventuelle, de futurs prestataires tiers.

EDECO propose 4 forfaits décrits ci-dessous (voir les tarifs en vigueur sur le site):

• Forfait VISITE / CONSEIL « déplacement, conseils et prise de cotes » :

Sur les départements d'Ile de France, Paris et petite couronne et à la demande du CLIENT, EDECO pourra se déplacer à domicile.

La zone de déplacement se situe à environ 15 km autour de la ville de CHESSY, siège social de la SARL EDECO Rénovation. Un tarif est appliqué pour un déplacement du lundi au vendredi. Un tarif différent est appliqué pour un déplacement le samedi. (Voir les tarifs en vigueur sur le site)

Pour les autres départements d'Ile de France, et en dehors de la zone définie : une étude de forfait spécial déplacement sera effectuée selon chaque besoin. Une indemnité kilométrique sera rajoutée au forfait et calculée jusqu'au domicile du client selon le tarif en vigueur.

Ce déplacement fera l'objet d'un règlement immédiat et à part, en chèque ou espèces avec remise de facturation, ceci en fin de visite.

Lors de ce déplacement, EDECO évaluera la faisabilité du projet et pourra ainsi conseiller le CLIENT dans le choix de son forfait et lui proposer oralement des idées d'aménagement.

EDECO pourra prendre les cotes nécessaires à l'élaboration du futur projet si le client n'a pas de plan disponible. **Lors de cette visite, EDECO ne laissera aucun document écrit au client.**

Si le client souhaite aller plus loin et faire réaliser son avant-projet par EDECO, il choisira le forfait correspondant d'un commun accord avec l'Architecte d'intérieur EDECO.

Un devis sera envoyé au Client pour validation.

Le règlement du forfait se fera par virement ou chèque bancaire et après avoir réglé son forfait (le 2, le 3 ou le 4 décrits ci-dessous), le Client recevra tous les documents de la prestation par courrier électronique (pdf) ou courrier papier.

LE CLIENT, après le règlement du forfait 1, a cependant la possibilité de ne pas donner suite aux autres prestations de EDECO et reste libre de tout engagement.

De même pour toutes les étapes notifiées sur le site (visite/conseils, prestations EDECO, réalisation des plans techniques, réalisation du chantier)

Les documents, photos et cotes récoltées par EDECO lors de la 1^{ère} visite, seront conservés par EDECO pendant 2 mois. Passé ce délai, si LE CLIENT souhaite relancer EDECO pour entamer un nouveau projet, une deuxième « visite/conseils » devra être effectuée suivie de nouvelles prises de cotes ainsi que de nouvelles prises de photos.

• Forfaits « 1-PETIT » / « 2-MOYEN » / « 3-GROS » / « 4-TRÈS GROS » TRAVAUX :

Ces forfaits sont l'équivalent du traitement de l'avant-projet de principe, techniquement appelé phase APS (avant-projet sommaire).

A ce titre, une seule et unique implantation est proposée dans le cadre des forfaits 1,2,3 ou 4.

De même, la quantité de croquis pour chaque prestation ne saurait être supérieure à celle indiquée dans le descriptif de chacun des forfaits.

• forfait 1 « petits travaux »

(Voir les tarifs en vigueur sur le site)

- 1 plan "avant" & "après" sous forme de croquis d'aménagement.
- 1 croquis perspective couleur de votre projet.
- 1 devis estimatif des travaux tous corps d'état.
- 1 descriptif explicatif du projet.

• forfait 2 « moyens travaux »

(Voir les tarifs en vigueur sur le site)

- 1 plan "avant" & "après" sous forme de croquis d'aménagement.
- 1 croquis perspective couleur de votre projet.
- 1 devis estimatif des travaux tous corps d'état.
- 1 descriptif explicatif du projet.

• forfait 3 « gros travaux »

(Voir les tarifs en vigueur sur le site)

- 1 plan "avant" & "après" sous forme de croquis d'aménagement.
- 2 croquis perspective couleur de votre projet.
- 1 devis estimatif des travaux tous corps d'état.
- 1 descriptif explicatif du projet.

• forfait 4 « très gros travaux »

(Voir les tarifs en vigueur sur le site)

- 1 plan "avant" & "après" sous forme de croquis d'aménagement.
- 2 croquis perspective couleur de votre projet.
- 1 devis estimatif des travaux tous corps d'état.
- 1 descriptif explicatif du projet

NOTA : Toute modification ou rajout de la part du client intervenant à la suite de la remise des documents décrits ci-dessus, fera l'objet d'un devis supplémentaire de la part d'EDECO.

Les plans d'implantation remis en ligne lors de la livraison de l'avant-projet de principe ne sont pas cotés. Ils sont cependant toujours à l'échelle.

Si le client souhaite obtenir des plans cotés, cela fera l'objet d'une prestation et d'un devis séparé, budgétisé par EDECO au coup par coup et réglé par avance, par courrier et par chèque à l'ordre de SARL EDECO Rénovation.

IMPORTANT :

Dans le cadre des documents remis par EDECO Rénovation et dans ce cadre uniquement, les croquis réalisés à la main, les plans de principe de l'avant-projet, ainsi que l'estimatif travaux faisant partie de

chaque prestation EDECO Rénovation, ne sont qu'une représentation esthétique et budgétaire estimée des avant-projets de principe proposés au CLIENT.

Tous les documents remis par EDECO Rénovation ne sauraient en aucun cas être des documents susceptibles de servir de plan d'exécution.

Si LE CLIENT souhaite par la suite faire réaliser ses travaux, un dossier de plans techniques, appelé Dossier de consultation des entreprises (DCE) devra être dûment réalisé dans les règles de l'art, afin de répondre aux normes de réalisation en vigueur.

Ce dossier sera obligatoirement réalisé dans le cadre d'une Maîtrise d'œuvre, externe aux prestations de EDECO Rénovation et budgétisée à part.

Les tarifs en vigueur visibles sur le site sont exprimés en Euros et TTC. Le paiement ne sera considéré comme définitif qu'après encaissement effectif des fonds par EDECO. EDECO se réserve le droit de modifier ces prix à tout moment et sans préavis, le prix définitif étant celui indiqué sur le site à la date de la commande, puis confirmé par email par EDECO.

Les coûts de connexion Internet restent à la charge définitive du CLIENT. Les documents transmis par EDECO étant dématérialisés, il n'y a pas de frais de livraison.

Article 3 - Modalités de paiement

La fourniture de la prestation choisie par le CLIENT est réalisée contre paiement par le CLIENT du prix correspondant figurant à l'article 2 ci-dessus.

Le règlement des forfaits 1,2,3 et 54 s'effectue par chèque (envoi postal) ou virement.

Article 4 – Compte personnel – Identifiant – Mot de passe

Pour pouvoir passer une commande à EDECO, le CLIENT doit au préalable communiquer et fournir ses informations personnelles requises à EDECO. (adresse, mail, téléphone)

Le CLIENT s'engage à fournir des informations exactes sur son identité, son adresse, et à mettre à jour régulièrement ses informations personnelles.

Article 5 - Processus de commande

1. Le CLIENT :

- a) Le Client choisi son forfait d'un commun accord avec l'Architecte d'intérieur d'EDECO.
- b) EDECO fera parvenir au Client un devis sur lequel sera libellé toutes les prestations du forfait.
- c) le Client Prend connaissance des présentes Conditions Générales de Vente.
- d) Le Client renverra le devis signé et daté avec acceptation des CGV.
- e) Le Client effectuera le règlement du forfait par chèque ou virement.
- f) Au bout de 20 jours ouvrés, EDECO remettra les documents au Client par mail (document électronique) ou courrier.

2. Le CLIENT effectue son paiement par chèque ou virement

Après réception du règlement par EDECO, un mail est alors envoyé au CLIENT lui confirmant son paiement et lui précisant que son projet est en cours de réalisation, et lui rappelant son droit de rétractation pendant 7 jours francs après le paiement.

3. EDECO réalise le projet dans le temps imparti et le renvoie au client

Pour des raisons techniques, ou de complexité d'étude, EDECO se réserve cependant le droit de prolonger la livraison du projet.

EDECO s'engage à en en informer le CLIENT avant le délai des 20 jours ouvrés.

À défaut de réserves expressément émises par le CLIENT lors de la réception de la prestation, celle-ci sera réputée conforme à la commande. Le CLIENT disposera d'un délai de sept (7) jours à compter de la fourniture de la prestation et de la réception de celle-ci pour émettre, par écrit, des réserves auprès d'EDECO. EDECO rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, la prestation fournie dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le CLIENT.

Article 6 – Droit de rétractation (article L121-20 et suivant le code de la consommation)

Le CLIENT dispose d'un délai de sept (7) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Ce délai court à compter de son acceptation de l'offre

EDECO. Lorsque le délai de sept (7) jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Si le CLIENT exerce son droit de rétractation, EDECO le remboursera sans délai et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due sera, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux croquis réalisés par EDECO pour le CLIENT restent la propriété exclusive d'EDECO. Le seul droit accordé au CLIENT est de disposer librement des croquis pour ses besoins personnels de rénovation de son espace intérieur (ex. impression papier, photocopie, enregistrement sur support-disque dur, envoi par email, mise en ligne sur Internet).

Article 8 - Responsabilité

Conformément à la loi, EDECO est responsable de plein droit de la bonne exécution de ses obligations résultant des présentes CGV. EDECO ne pourra s'exonérer de sa responsabilité qu'en apportant la preuve que l'inexécution, le retard ou la mauvaise exécution de ses obligations est imputable :

1 : Au CLIENT

EDECO se ne saurait être tenu responsable de la pertinence des données du CLIENT relatives aux éléments architecturaux non vérifiables (exemple : présence d'un mur porteur non indiquée par le CLIENT, ou non décelable dans le cadre de la visite/conseils.)

2 : Au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues aux présentes CGV.

3 : à un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française, comme le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnements, les tremblements de terre, les incendies, les tempêtes, les inondations, la foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, etc.
À cet égard, les cas de force majeure suspendent les obligations des parties au titre des CGV ; toutefois, si le cas de force majeure se poursuit pendant plus de deux (2) mois, chaque partie aura la faculté de mettre fin à la commande en cours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie.

En outre, le CLIENT reconnaît expressément :

Être responsable de la sauvegarde des informations et documents transmis par EDECO au titre de ses prestations ;

Être seul responsable des informations qu'il communique à EDECO, que ce soit en ligne ou lors du déplacement sur site.

Qu'EDECO se base sur une moyenne générale nationale pour donner un temps estimatif de la durée des travaux, et de ce fait ne saurait être tenu responsable de délais plus longs lors de la réalisation effective des travaux par des tiers ;

Qu'EDECO se base sur des tarifs dont les moyennes sont calculées en fonction d'entreprises nationales de moyenne importance (6 à 12 employés) pour donner un estimatif du coût des travaux, et en conséquence ne saurait être tenu responsable d'un écart significatif entre le budget estimatif donné par EDECO et le coût de réalisation effective des travaux par des tiers ;

Que toutes les prestations commandées par le CLIENT auprès de prestataires tiers à EDECO, y compris ceux éventuellement référencés par EDECO, pour l'exécution de travaux de rénovation, seront conclues directement entre le CLIENT et lesdits prestataires, et qu'en conséquence EDECO ne pourra en aucune manière être considérée comme partie contractante et/ou responsable à quelque titre que ce soit de ces contrats et/ou de leur exécution par lesdits prestataires.

Article 9 - Garantie

Conformément aux dispositions légales, EDECO garantit le CLIENT contre tout vice caché provenant d'un défaut de conception ou de réalisation de la prestation fournie et la rendant impropre à l'usage auquel elle était destinée.

Afin de faire valoir ses droits, le CLIENT devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer EDECO, par écrit, de l'existence du vice. EDECO rectifiera la prestation jugée défectueuse pendant une durée de trente (30) jours à compter de sa réception par le CLIENT.

Les prestations fournies par l'intermédiaire du site Internet d'EDECO sont conformes à la réglementation

en vigueur en France. La responsabilité d'EDECO ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les prestations sont fournies, qu'il appartient au CLIENT, qui est seul responsable du choix des prestations demandées, de vérifier.

SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES, EDECO, EXCLU TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, NOTAMMENT, TOUTE GARANTIE OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION DE L'OEUVRE AUX BESOINS DU CLIENT QUE SEUL CE DERNIER EST EN MESURE D'APPRECIER.

Article 10 - Confidentialité

Toute communication et/ou publication sous quelque forme que ce soit, de données, croquis ou informations fournies au CLIENT par EDECO pour des besoins autres que les besoins personnels du CLIENT devra faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite d'EDECO.

EDECO se réserve la possibilité de communiquer à ses salariés, préposés ou cocontractants toute information confidentielle relative au CLIENT, si une telle communication est nécessaire ou souhaitable pour l'exécution par EDECO de ses obligations résultant des présentes CGV, étant entendu qu'EDECO portera à l'attention de ces personnes le caractère confidentiel desdites informations.

Article 11 - Informatique et Libertés

Les données personnelles relatives au CLIENT seront traitées afin de gérer son compte et la relation, exécuter ses commandes, traiter les factures et paiements correspondants, administrer le site et analyser son utilisation pour le faire évoluer, répondre aux demandes du CLIENT et procéder à des enquêtes de satisfaction. Elles pourront être communiquées aux partenaires d'EDECO qui participent à la réalisation de ces finalités, à une entreprise qui reprendrait les activités d'EDECO ou à des tiers si cela est nécessaire au respect d'une obligation légale ou pour se conformer à la demande d'une autorité compétente.

EDECO pourra adresser au CLIENT des informations concernant les produits et services commercialisés par EDECO, y compris par courrier électronique, EDECO pourra de même utiliser les croquis effectués pour chaque projet afin de mettre à jours certains éléments graphiques du site (en respectant la confidentialité de chacun des clients) à moins que le CLIENT ne s'y oppose en le notifiant par retour du devis signé. (article 5d)

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données personnelles le concernant, qu'il peut exercer en écrivant à :

SARL EDECO Rénovation - 8 chemin de la grande ruelle 77700 CHESSY

Article 12 - Convention de preuve

En cas de contestation sur la prestation fournie, le CLIENT et EDECO conviennent que toutes informations contractuelles ou techniques concernant le CLIENT, seront conservées et archivées par EDECO, à des fins probatoires notamment.

Article 13 - Intégralité – non validité partielle

Les présentes CGV expriment l'intégralité des obligations des parties. Le fait, pour l'une des parties, de ne pas se prévaloir d'un manquement ou d'un défaut d'exécution d'une de ses obligations ou de toute autre violation par l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations au titre des CGV, ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause ni au reste des stipulations des présentes CGV. De même, tout retard ou omission par l'une des parties dans l'exercice des droits et prérogatives qui lui sont conférées dans le cadre des CGV ne saurait être interprété comme une quelconque renonciation au bénéfice desdits droits et prérogatives.

Dans le cas où l'une des clauses des CGV serait déclarée nulle ou sans objet, cette clause sera réputée non écrite et ne pourra entraîner la nullité des CGV dans leur ensemble.

Article 14 - Droit applicable

Les présentes CGV, ainsi que toutes les opérations de fourniture de prestations de services qui y sont visées sont soumises pour leur conclusion, leur interprétation, et leur exécution au droit français.